PARCHEMINS Axe 1
Données contextuelles quantitatives relatives à l'agriculture littorale sur le site de la Baie de la Forêt

Projet Paroles et chemins de l'agriculture littorale http://www.parchemins.bzh/

Pour décrire le contexte socio-démographique et agricole sur le littoral breton, le positionner par rapport à l'intérieur des terres et définir sa contribution au contexte régional, des indicateurs quantitatifs ont été renseignés dans 4 thématiques : la démographie, l'économie et l'emploi, l'activité agricole et les espaces naturels. La plupart des indicateurs sont collectés à l'échelle nationale et à la résolution communale.

Le littoral est ici défini comme les communes littorales au sens de la loi littorale (loi n° 86-2 du 3 janvier 1986). Les communes littorales sont

- soit riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares ;
- soit riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

1. Situation

Le site de La Baie de la Forêt, défini dans le cadre du projet Parchemins, compte 10 communes et couvre une superficie de 283 km² (Figure 1 et Tableau 1).
Il s'étend autour de la Baie de la Forêt, entre les communes de Bénodet et de Trégunc et comprend également les premières communes non littorales vers l'intérieur des terres.
Il inclut 5 communes littorales, qui couvrent une superficie de 153 km² soit 54 % de la surface du site.

Tableau 1 : Liste des communes appartenant au site Parchemins de la Baie de la Forêt.

	Communes	Superficie (km²)
Communes littorales	Bénodet	10
	Fouesnant	32
	La Forêt-Fouesnant	19
	Concarneau	41
	Trégunc	51
Communes non littorales	Clohars-Fouesnant	13
	Saint-Ervazec	25
	Pleuven	14
	Saint-Yvi	27
	Melgven	51

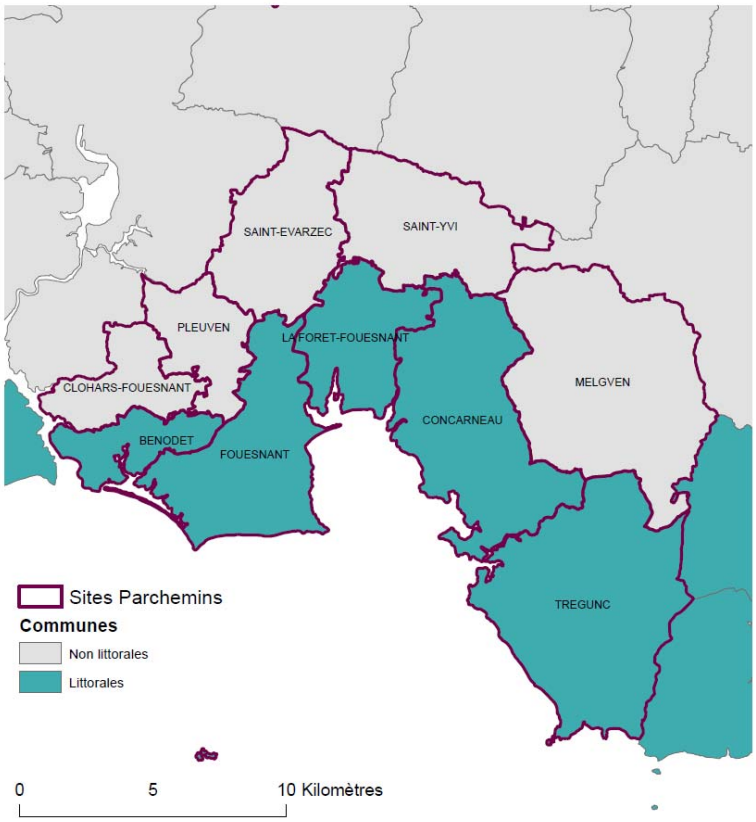

Figure 1 : Site Parchemins de la Baie de la Forêt.

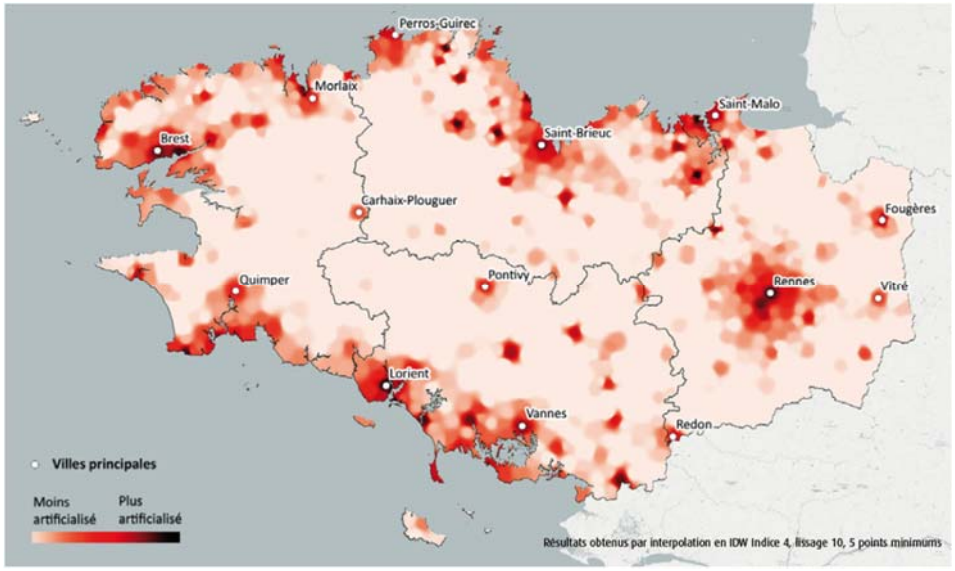

Figure 2 : Indicateur d'artificialisation des surfaces en Bretagne (source DREAL Bretagne, 2017[1]).

[1] DREAL Bretagne Service Connaissance Prospective et Evaluation. Octobre 2017. Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014,5p.

Le site se situe dans une zone urbaine à périurbaine artificialisée (Figures 2 et 3):

- 7 communes à l'ouest du site sont situées dans l'aire urbaine de la ville de Quimper (aire urbaine de 100000 à 199999 habitants, plus de 10000 emplois) et sont classées comme couronnes d'un grand pôle. Elles sont fortement artificialisées.
- Concarneau et Tregunc sont considérées comme un pôle urbain de moyenne dimension (aire urbaine de 25000 à 34999 habitants, 5000 à 10000 emplois).

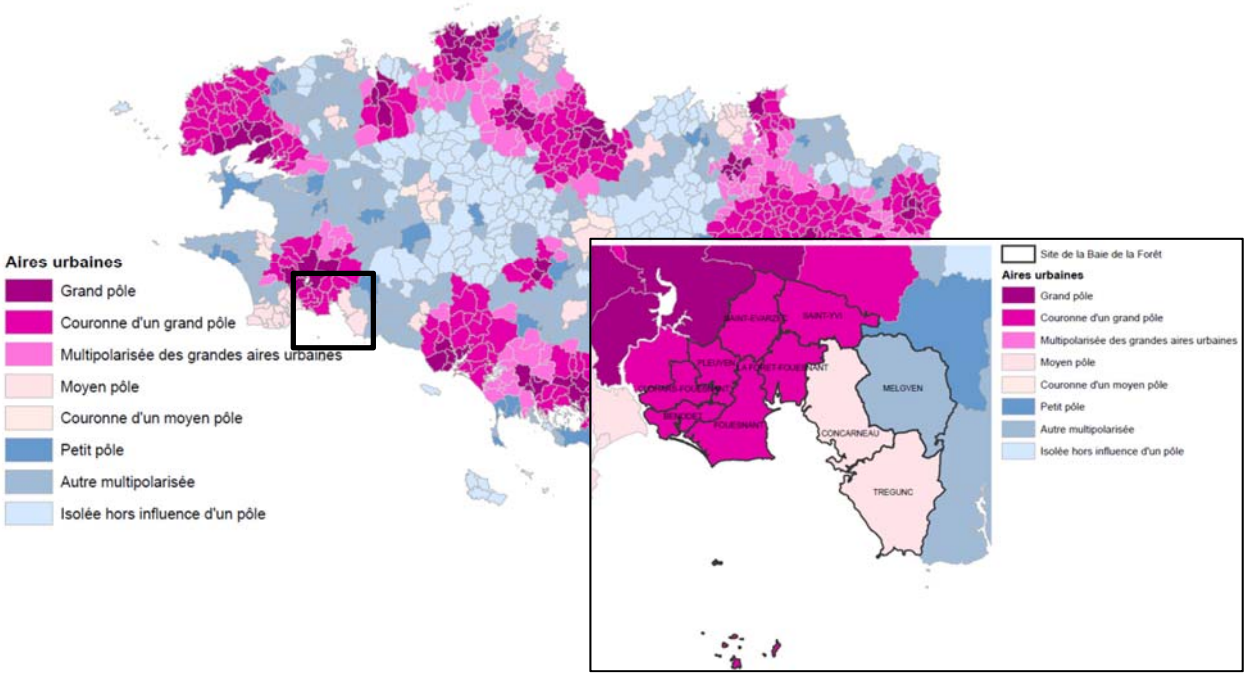

Figure 3 : Cartographie des aires urbaines en Bretagne et dans le site Parchemins de la Baie de la Forêt en 2010.

2. Démographie

2.1 Croissance démographique marquée depuis les années 1970

En 2014, le site dans son ensemble compte 57334 habitants et présente une densité moyenne de population de 209 habitants par km² (Figure 4). La population est en augmentation quasi-constante depuis 1968, avec un gain moyen de 425 habitants par an sur la période 1968-2014.

L'accroissement démographique est globalement parallèle dans les communes littorales et non littorales, avec une densité de population 2 fois plus faible dans ces dernières. On observe une stagnation de la population depuis 2006.

Les communes de Fouesnant, Benodet, Pleuven et Clohars-Fouesnant ont connu une forte croissance démographique entre 1968 et 2006 ; cette croissance se poursuit jusqu'en 2010 à Bénodet et Clohars Fouesnant ; à Fouesnant la population diminue entre 2006 et 2010, puis augmente de nouveau depuis ; à Pleuven la population stagne entre 2006 et 2010 puis augmente depuis. Les communes de La-Forêt-Fouesnant, Tregunc et Saint-Yvi ont connu une croissance démographique de 1968 à 2014, mais moins marquée. A Melgven le nombre d'habitants évolue peu sur la période.

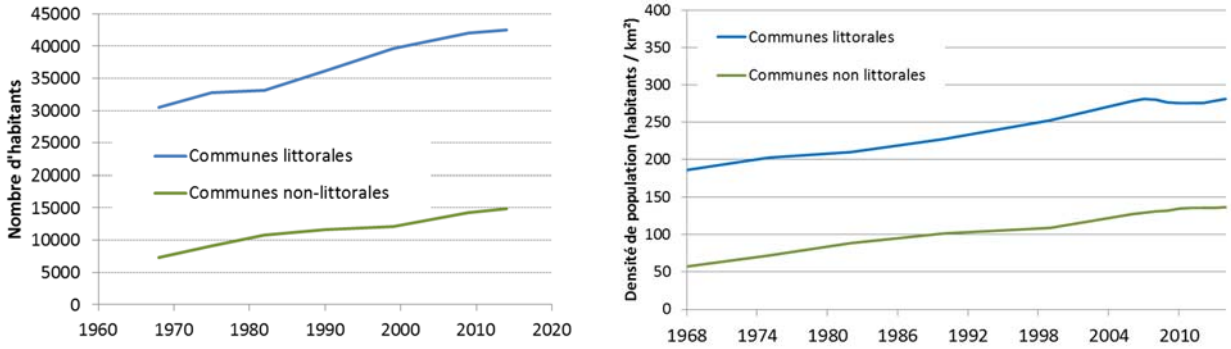

Figure 4 : Evolution du nombre d'habitants et de la densité de population sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt entre 1968 et 2014

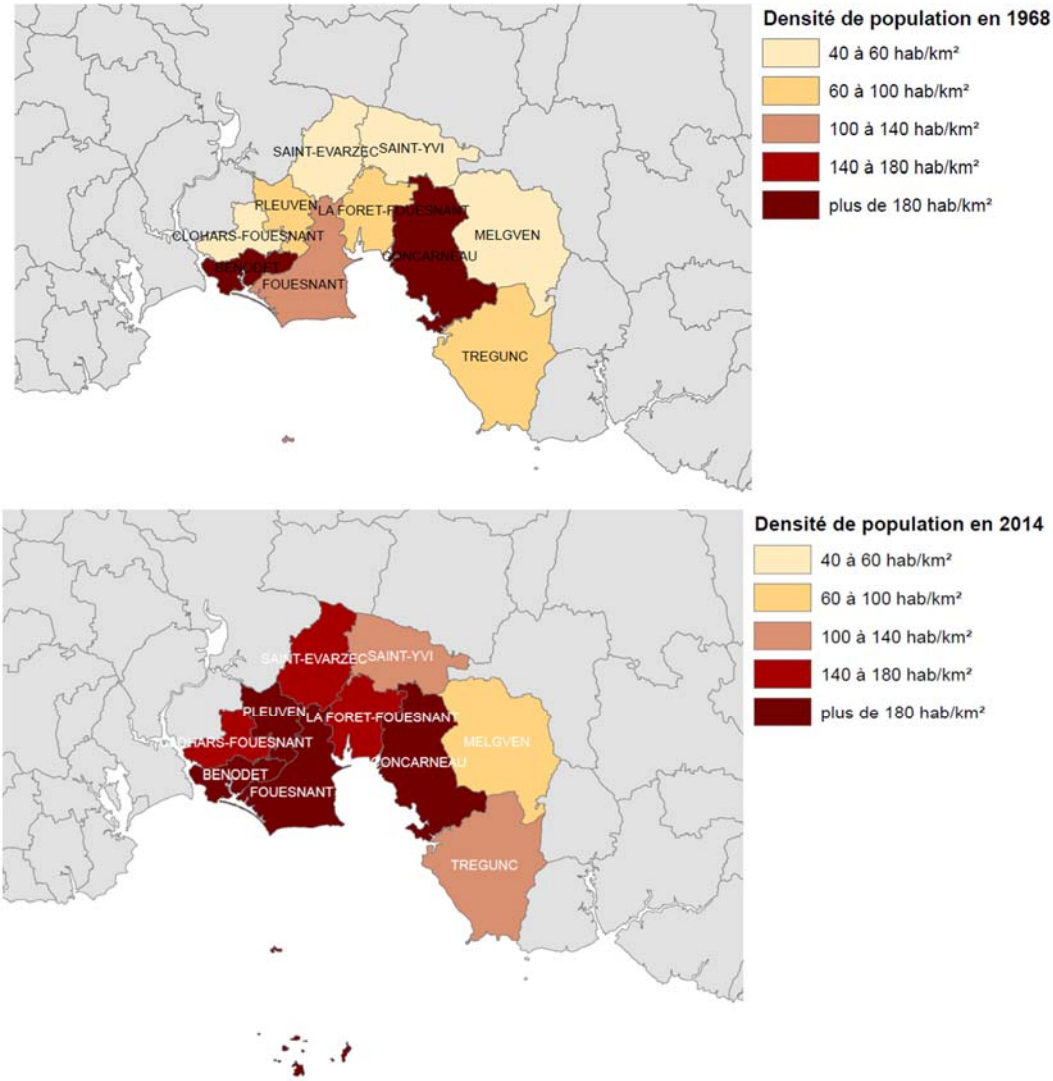

Figure 5 : Densité de population sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt en 1968 et 2014.

2.2 Vieillissement de la population sur le littoral

La composition de la population par classe d'âge dans les communes littorales se différencie de celle des communes non-littorales (Figure 6) : à partir de la fin des années 1990, les habitants de plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans ; en 2014, ils représentent 37% de la population de ces communes. La commune de Bénodet a la proportion d'habitants de plus de 60 ans la plus élevée (47%) ; les communes de Saint-Yvi et Saint-Ervazec ont les proportions les moins élevées, respectivement 25 et 27%, et les proportions de moins de 20 ans les plus élevées (26%).

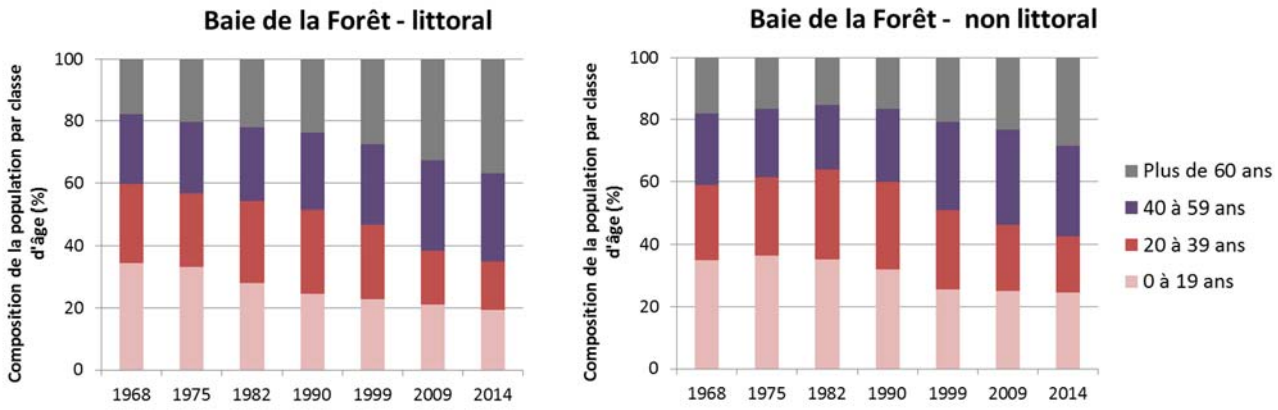

Figure 6 : Evolution de la répartition de la population par classe d'âge sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt entre 1968 et 2014, pour les communes littorales et les communes non littorales.

Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est majoritairement négatif à l'échelle du site Parchemins de la Baie de la Forêt, notamment dans toutes les communes littorales. Il est fortement négatif dans la commune de Concarneau. Il est positif dans 3 communes non-littorales : Saint-Yvi, Saint-Ervazec et Clohars-Fouesnant (Figure 7).

Les données disponibles sur les communes littorales montrent que le solde migratoire, calculé entre 2007 et 2012, est négatif à Concarneau et à Fouesnant. Dans ces communes, la diminution de la population observée entre 2006 et 2012 est liée à la fois à un solde naturel et à un solde migratoire négatifs.

2.3 Importance des résidences secondaires

Le nombre de résidences secondaires par km² est passé de 20 en 1968 à 75 en 2014 dans les communes littorales du site ; il est passé de 1 à 5 dans les communes non littorales. Les résidences secondaires représentent 31% des résidences dans les communes littorales en 2014 – densité un peu plus élevée que la moyenne sur le littoral breton - 7% dans les communes non littorales (Figure 8). Bénodet est la commune qui présente la densité de résidences secondaires la plus élevée, suivie de Fouesnant, Concarneau, La-Forêt-Fouesnant et Tregunc.

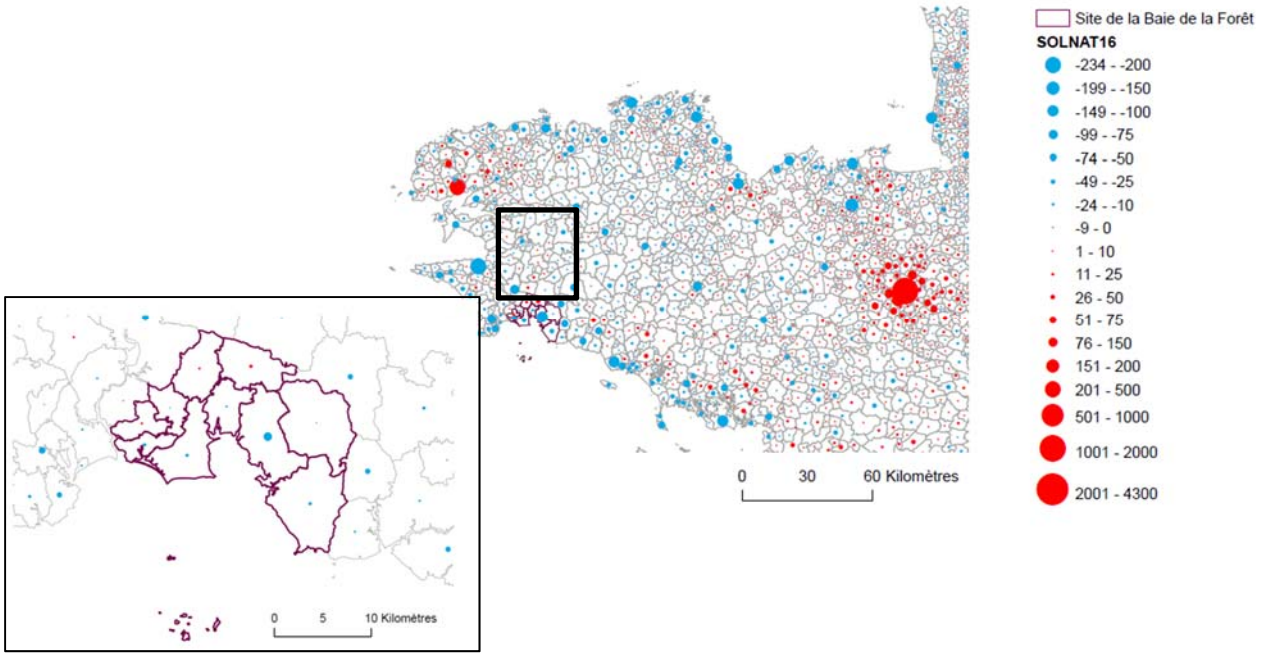

Figure 7 : Solde naturel en 2016 sur les communes bretonnes et dans le site Parchemins de la Baie de la Forêt.

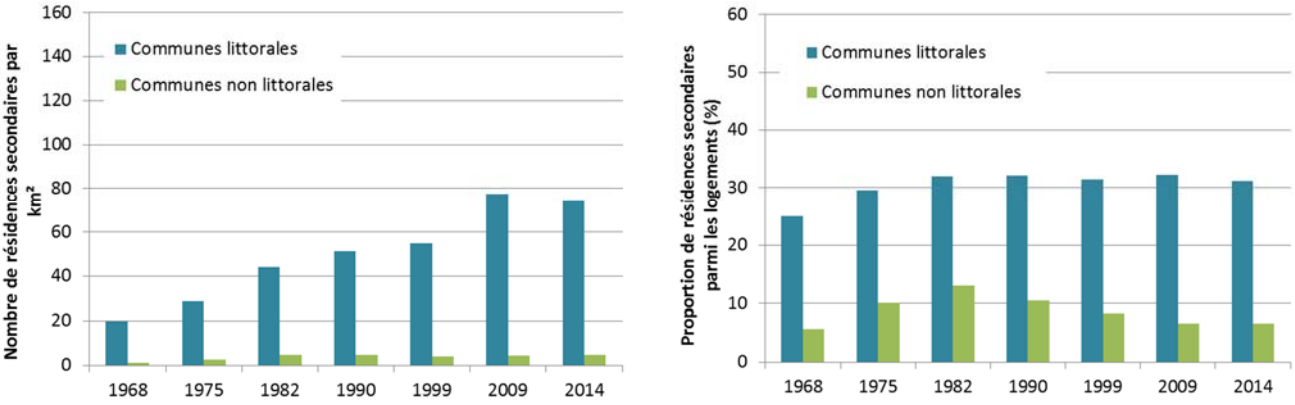

Figure 8 : Nombre de résidences secondaires par km² et proportion de résidences secondaires parmi les logements sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt entre 1968 et 2014.

3. Economie et emploi

3.1 Dominance du secteur tertiaire et un emploi agricole peu présent

Dans les communes littorales, l'emploi est majoritairement dans le secteur tertiaire depuis 1968. L'emploi dans le secteur agricole représentait 39% de l'emploi en 1968, 4% de l'emploi en 2014 (voir section 4), ce qui est moins élevé que la moyenne de 13% observée à l'échelle

du littoral breton. L'emploi dans le secteur industriel représente une faible proportion de l'emploi, constante depuis 1968 (6%) (Figures 9 et 10).

Dans les communes non littorales, l'emploi dans le secteur agricole a fortement reculé entre 1968 et 2014, en particulier entre 1968 et 1990 : il représentait 67% de l'emploi en 1968, 16% en 1990 et 7% en 2014.

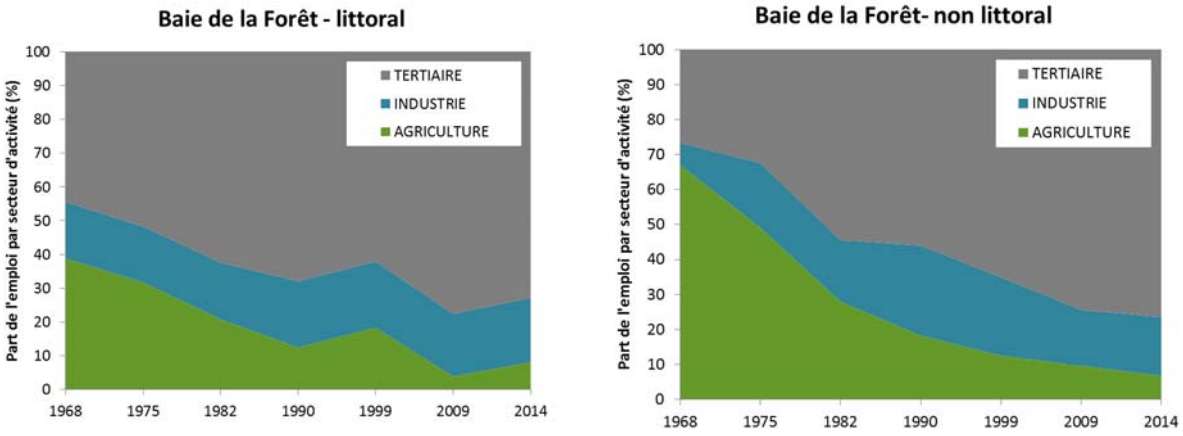

Figure 9 : Evolution de la répartition de l'emploi dans les secteurs tertiaire, industriel et agricole dans les communes littorales et non-littorales du site Parchemins de la Baie de la Forêt entre 1968 et 2014.

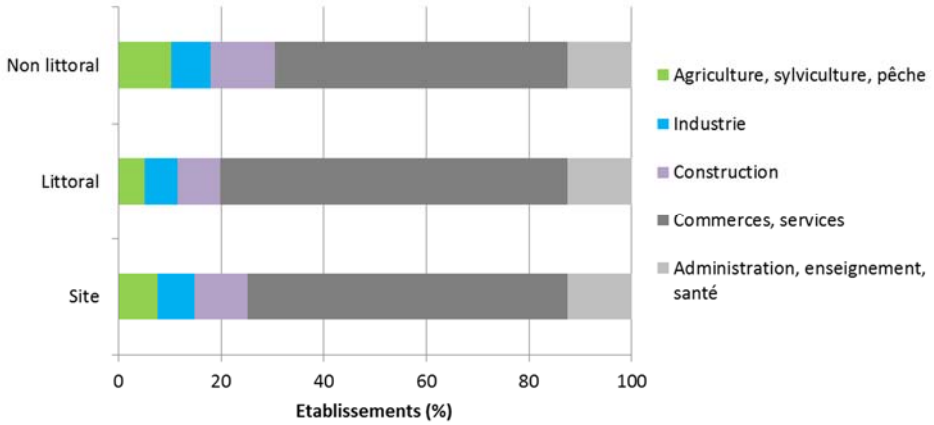

Figure 10 : Répartition des établissements par secteur d'activité économique dans les communes littorales, non-littorales, et dans l'ensemble du site Parchemins de la Baie de la Forêt en 2015.

3.2 Secteur touristique : un littoral très touristique

En 2016, le site Parchemins de la Baie de La Forêt compte 102 établissements d'hébergement touristique (campings, hôtels, auberges de jeunesse, résidences de tourismes), dont 93 sont situés dans une commune littorale. La densité d'établissements d'hébergements touristiques de 0,60 établissements par km² dans les communes littorales du site est 2 fois plus élevée que celle observée en moyenne sur le littoral français (0,35

établissements par km²). Les communes de Bénodet, Fouesnant et La Forêt Fouesnant ont les densités d'hébergements touristiques les plus élevés.

Dans la typologie de l'accueil touristique réalisée par l'ONML[2] en 2016 à l'échelle du littoral français, les communes de Bénodet et Fouesnant sont classées comme des communes très touristiques avec des résidences secondaires et une offre marchande diversifiée ; la Forêt-Fouesnant et Concarneau sont classées comme touristiques avec une offre de tourisme de plein air et Tregunc comme une commune touristique avec un accueil diversifié. Concarneau, Fouesnant, La Forêt Fouesnant et Bénodet sont classées « stations classées de tourisme ».

3.3 Secteur agro-alimentaire

Les industries agroalimentaires présentes sur le site de la Baie de la Forêt et recensées par l'Observatoire Economique des Industries Agroalimentaires de Bretagne, sont listées dans le tableau 2.

Plusieurs produits alimentaires labellisés sont produits dans le site : l'AOC / AOP Cidre de Cornouaille, l'AOP Pommeau de Bretagne, l'AOC Eau de vie de cidre, Fine de Bretagne et Lambig de Bretagne, l'IGP Pâté de campagne de Bretagne.

3.4 Activités portuaires

Les principaux ports présents dans le site sont les suivants :

- Port de Port-La-Forêt (La Forêt-Fouesnant) : port de plaisance et de pêche, il compte 1 130 places à flot.
- Port de Concarneau : port de pêche, de commerce et de construction navale, l'un des 4 ports bretons d'intérêt national par ses activités de pêche et de commerce (CESER Bretagne, 2006[3]). Le port de plaisance dispose de 767 places sur pontons et mouillages.
- Port de Bénodet : 500 places sur pontons et 250 places en mouillage.

[2] Observatoire National de la mer du littoral et du milieu marin
http://www.onml.fr/onml_f/fiche_complete.php?id_fiche=96&auth=NOK
[3] CESER Bretagne 2006. Pour une stratégie portuaire dans une région maritime. 321p.

Tableau 2 : Industries agro-alimentaires présentes sur le site de la Baie de la Forêt (source Observatoire Economique des Industries Agroalimentaires de Bretagne)

Type d'industrie	Nom	Commune
Alimentation animale	Triskalia	Concarneau
Charcuterie, aliments à base de porcs	S.C.O Monique Ranou	Saint-Ervazec
	Andouilles de Fouesnant	Fouesnant
Plats cuisinés	Neptune Gastronomie	Concarneau
	Tipiak	Fouesnant
	Gartal Mareval	Saint-Ervazec
Produits de la mer	Pêcheries celtiques	Concarneau
	Gallen	Concarneau
	Conserverie Gonidec	Concarneau
	Le Venec	Concarneau
Pâtisserie	Biscuiterie Fouesnantaise	Fouesnant
Boissons	Cidre Séhédic	La Forêt-Fouesnant
	Brasserie Britt	Concarneau
Produits alimentaires intermédiaires	Saria industrie Bioceval	Concarneau
Biotechnologie de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Bioceval	Concarneau
	Station de biologie marine	Concarneau
	Agrocampus-Ouest Begmeil	Fouesnant
	Salipouss	Fouesnant
Machinisme agricole et équipement pour l'élevage	Blys	Concarneau
	Ets Floc'H	Saint-Yvi
	Breizh Brumisation, Ecofonan Europe	Saint-Yvi
Equipementier agroalimentaire	AEI - Automatismes Electricité Industrielle, Comea Process (ERPA), Emballage Technologies, Secma, Siminox	Saint-Ervazec

4. Activité et productions agricoles

4.1 Diminution de l'emprise agricole sur le littoral

En 2010, 40% de la surface agricole du site de la Baie de la Forêt se trouve dans une commune littorale.

La surface agricole utile (SAU) représente 32% de la surface des communes littorales et 58% de la surface des communes non littorales du site Parchemins de la Baie de la Forêt en 2010 (Figure 11). Pour les communes littorales, cette proportion est inférieure à la moyenne observée à l'échelle bretonne (45%) mais voisine de la moyenne nationale (30%).

La surface agricole est en baisse depuis 1988 dans les communes littorales du site, qui ont perdu 2040 ha de SAU entre 1988 et 2010, soit 29% de la surface agricole de 1988 (Figure 12). Les communes qui ont connu les plus fortes diminutions de leurs surfaces agricoles sont Bénodet (près de 70% de pertes), puis Fouesnant, et la Forêt-Fouesnant (autour de 40%). Pour ces communes, la diminution de la SAU a surtout eu lieu entre 1988 et 2010. Pour la commune de Trégunc, la diminution de la SAU est surtout marquée entre 2000 et 2010.

La surface agricole a moins évolué en moyenne dans les communes non littorales. Les baisses les plus importantes ont été observées dans les communes de Saint-Yvi, et Pleuven qui ont perdu autour 20% de leur SAU entre 1988 et 2010, et surtout entre 2000 et 2010.

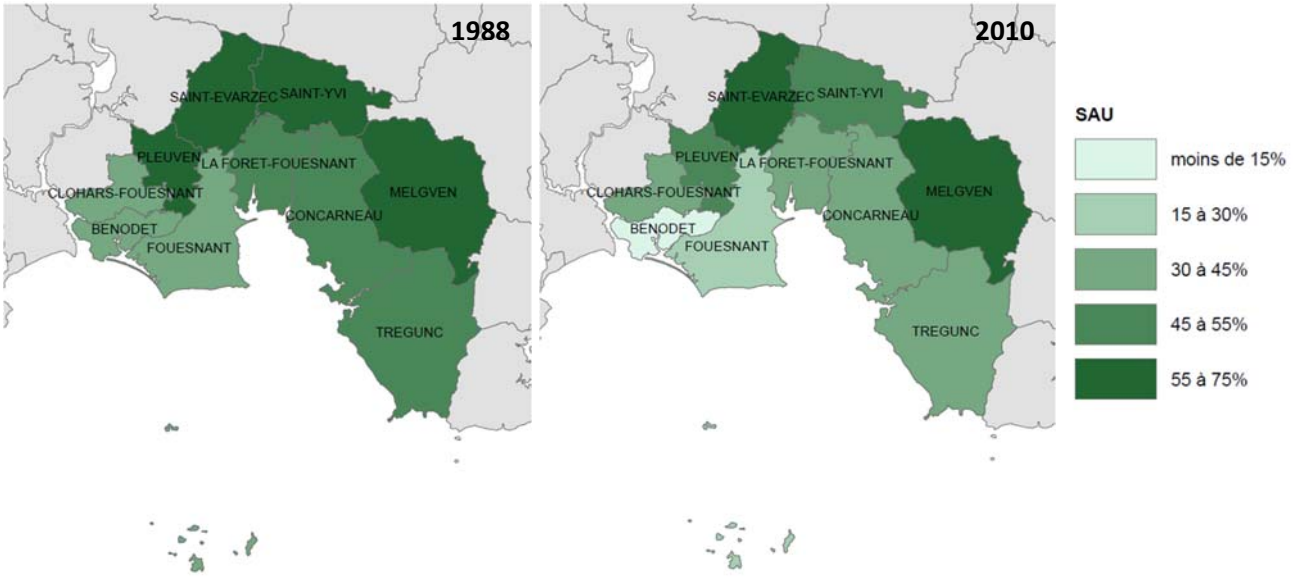

Figure 11 : Proportion de surface agricole utile (SAU) dans les communes du site Parchemins de la Baie de la Forêt en 1988 et 2010.

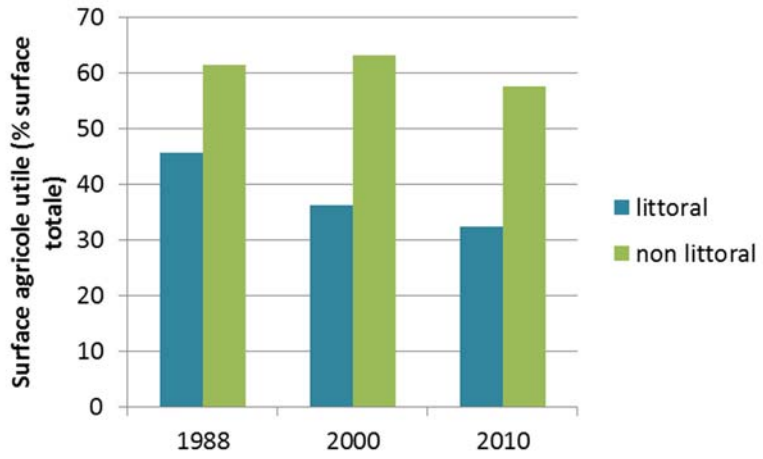

Figure 12 : Evolution de la surface agricole utile dans les communes littorales et non-littorales du site Parchemins de la Baie de la Forêt entre 1988 et 2010.

4.2 Diminution du nombre d'exploitations agricoles et agrandissement

Les exploitations du site de la Baie de la Forêt représentent 0,7% des exploitations bretonnes. 48% des exploitations du site se situent sur une commune littorale en 2010, 51% en 1988. La densité d'exploitations agricoles est de 0,9 exploitation par km² dans les communes littorales du site et de 1 exploitation par km² dans les communes non littorales ; la moyenne en Bretagne est de 1,2 exploitations par km².

Le nombre d'exploitations agricoles diminue depuis 1988 sur le littoral comme dans l'intérieur des terres (Figure 13), avec une baisse de 52 et 41% respectivement sur la période 1988-2000, et de 28 et 33% sur la période 2000-2010. Les communes qui présentent la densité d'exploitations la plus faible (moins de 0,7 exploitation par km²) sont les communes de Bénodet, La Forêt-Fouesnant et Trégunc ; les densités les plus élevées sont à Saint-Ervazec et Saint-Yvi.

La taille moyenne des exploitations a doublé entre 1988 et 2010 : elle est passée de 19 à 37 ha dans les communes littorales, et de 21 à 54 ha dans les communes non littorales. Les communes présentant des tailles moyennes d'exploitation les plus importantes en 2010 (plus de 55 ha) sont Melgven et Trégunc ; celles présentant les tailles moyennes les plus faibles (moins de 18 ha) sont Bénodet et Fouesnant.

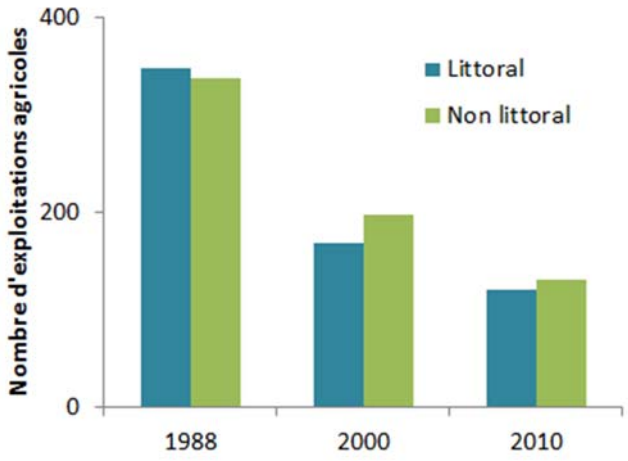

Figure 13 : Nombre d'exploitations agricoles dans le site de la Baie de la Forêt entre 1988 et 2010.

4.3 Une densité de travail agricole qui diminue

En terme de travail agricole, à l'échelle du site, le nombre d'unités de travail agricole (UTA) par km² est passé de 4,9 à 2,1 entre 1988 et 2010 (3 à 1,4 dans les communes littorales, 2,6 à 1,1 dans les communes non littorales), soit une diminution moyenne de 30 UTA/an entre

1988 et 2000 (18 dans les communes littorales et 12 dans les communes non littorales) et de 9 UTA/an entre 2000 et 2010 (2 dans les communes littorales et 7 dans les communes non littorales.

Dans les communes littorales, la composition par classe d'âge de la population des chefs d'exploitation reste assez stable pendant la période 2006 - 2014 et similaire à celle observée à l'échelle de la Bretagne. Dans les communes non littorales du site était faible en 2006 et tant à augmenter et à rejoindre les proportions observées sur le littoral depuis 2012 (Figure 14).

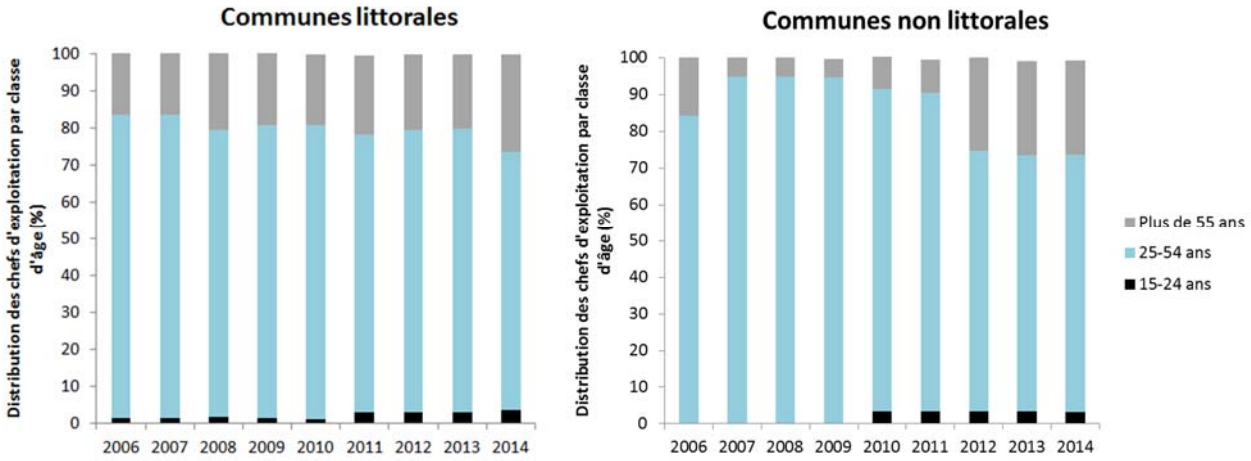

Figure 14 : Composition par classe d'âge de la population des chefs d'exploitations agricoles entre 2006 et 2014, pour les communes littorales et les communes non littorales du site de la Baie de la Forêt.

4.4 Productions agricoles

La Figure 15 présente les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) majoritaires à l'échelle de la commune en 2000 et 2010. La production agricole est majoritairement orientée vers l'élevage. La polyculture-polyélevage et l'élevage granivore mixte sont les 2 orientations dominantes à l'échelle communale sur le site.

Les densités de cheptels les plus importantes (nombre UGB/km²) se trouvent dans les communes non littorales. Les animaux sont néanmoins présents sur le littoral (Figure 16 et Tableau 3). Bénodet présente la densité de cheptel la plus faible en 2010, suivie de La Forêt Fouesnant ; la densité de cheptel la plus élevée se trouve sur la commune de Saint-Ervazec. La densité moyenne de cheptels a diminué globalement sur le site entre 1988 et 2010, avec une baisse un peu plus importante dans les communes littorales, où elle est passée de 114 à 59 UGB/km², que dans les communes non littorales (172 à 143 UGB/km²). La diminution a été plus marquée entre 1988 et 2000 qu'entre 2000 et 2010 sur le littoral, et à l'inverse pour les communes non littorales.

L'élevage bovin concerne en moyenne 44% des exploitations dans les communes littorales et 52% dans les communes non littorales en 2010 (Figure 17).

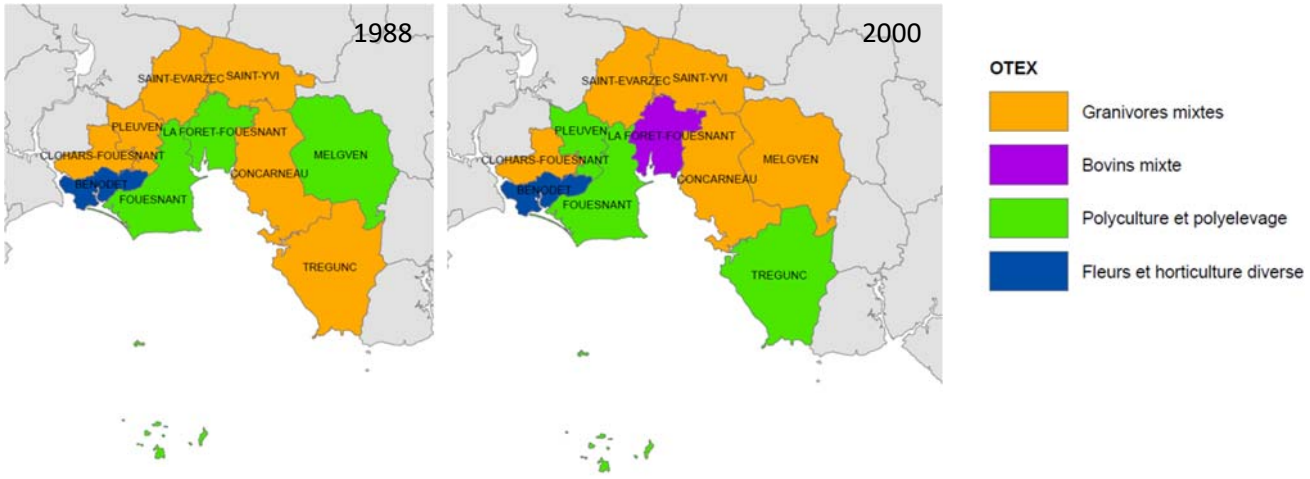

Figure 15 : Orientation technico-économique (OTEX) principale à l'échelle communale en 2000 et 2010 sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt.

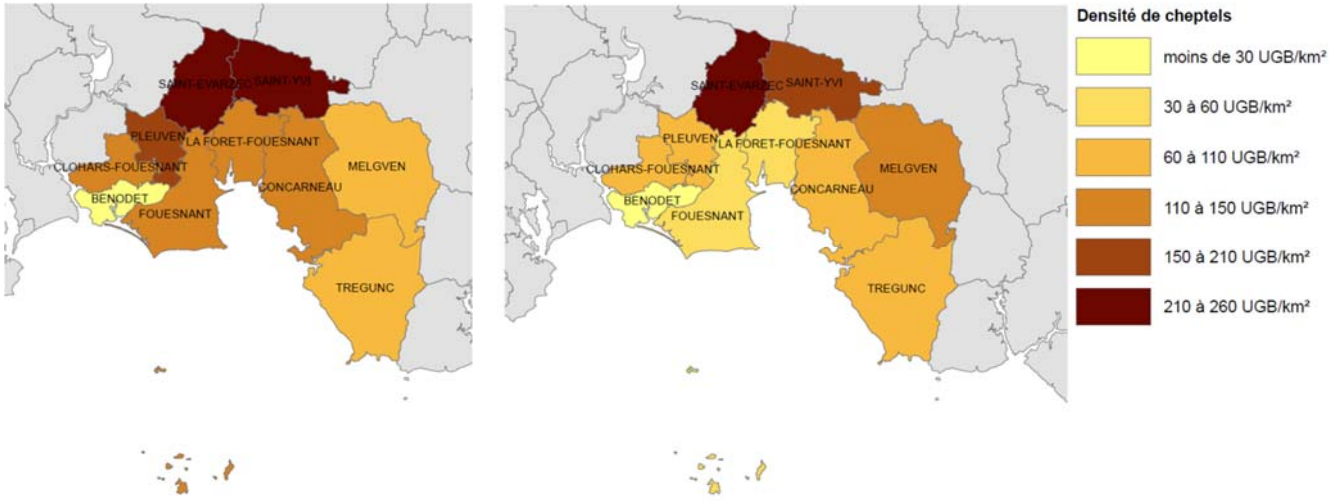

Figure 16 : Densité de cheptels, exprimée en unité gros bétail (UGB) par km², à l'échelle communale en 1988 et 2010 sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt.

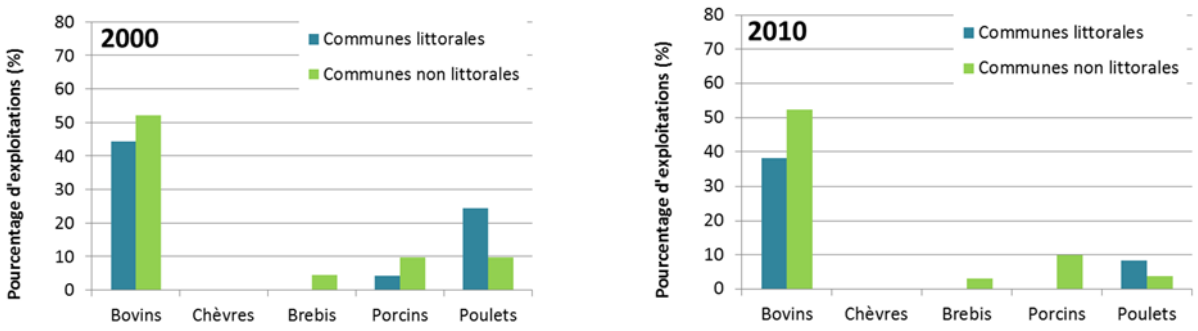

Figure 17 : Part des exploitations agricoles produisant des cheptels bovins, chèvres, brebis, porcins et poulets de chair et coq en 2000 et en 2010 dans les communes littorales et non littorales du site de la Baie de la Forêt.

Tableau 3 : Densité de cheptels bovins, porcins et de poulets de chair en Bretagne et sur le site de la Baie de la Forêt par hectare de SAU.

	Têtes de bovins par ha de SAU	Têtes de vaches laitières par ha de SAU	Têtes de porcins par ha de SAU	Têtes de poulets de chair par ha de SAU
2000				
BRETAGNE	1.3	0.5	5.1	25.5
Communes littorales	0.9	0.4	4.1	16. 8
Communes non littorales	1.4	0.5	5.4	27.6
Site	0.9	0.3	1.1	70.6
Communes littorales du site	0.7	0.2	1.5	100
Communes non littorales du site	1	0.3	1.7	41.1
2010				
BRETAGNE	1.2	0.4	5.0	23.0
Communes littorales	0.9	0.3	3. 6	15.9
Communes non littorales	1.3	0.5	5.3	24. 8
Site	0.9	0.2	1.1	38.5
Communes littorales du site	0.8	0.2	0	40.9
Communes non littorales du site	1.0	0.3	1.9	36.2

Les cultures principales sont les céréales, le maïs ensilage et les autres cultures fourragères. La surface fourragère représente 47% de la SAU du site en 2010 sur le littoral comme dans les communes non littorales.

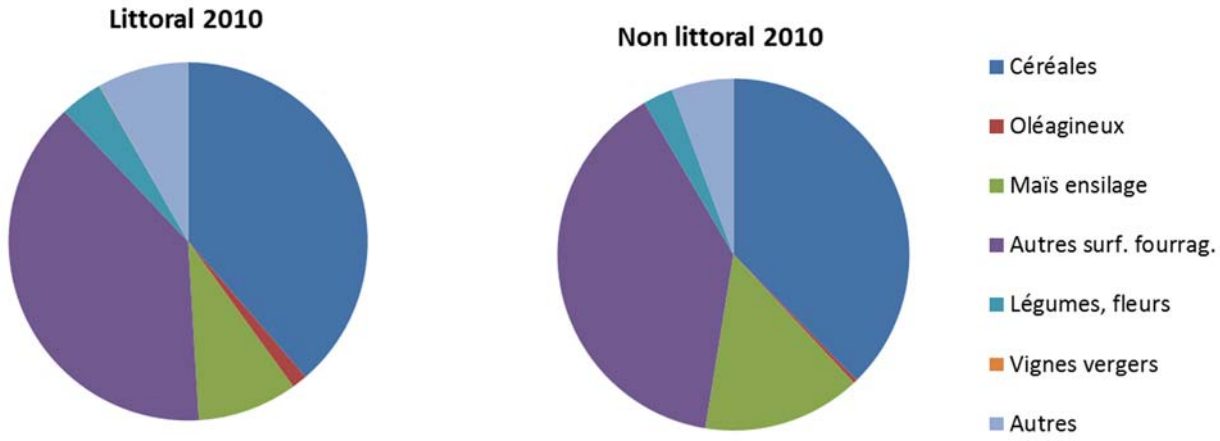

Figure 18 : Cultures produites en 2010, en pourcentage de la SAU, dans les communes littorales et non littorales du site de la Baie de la Forêt.

4.4 Prix du foncier agricole élevé et en augmentation sur le littoral

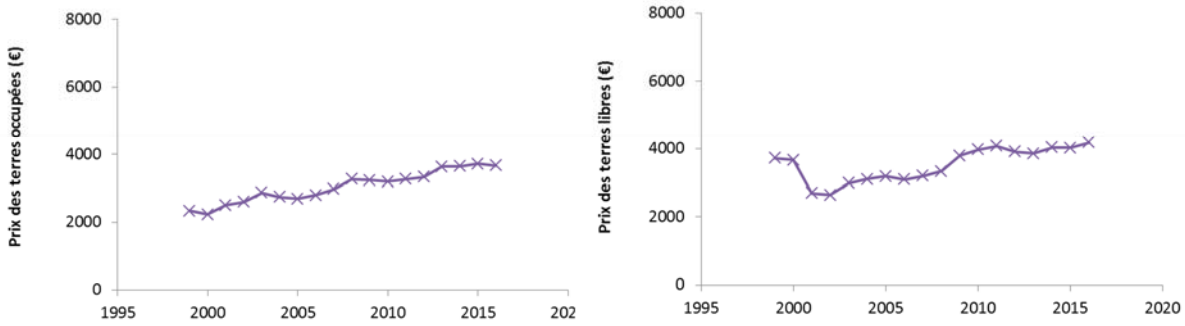

Figure 19 : Evolution du prix du foncier agricole (terres libres et terres occupées) entre 1999 et 2016 dans la petite région agricole « Zone légumière de la pénéplaine sud et pénéplaine bretonne sud », à laquelle appartient le site de de la Baie de la Forêt.

La figure 19 présente le prix des terres agricoles dans la petite région agricole à laquelle les communes du site appartiennent : « zone légumière de la Pénéplaine sud et pénéplaine bretonne sud ». Les prix sont intermédiaires par rapport à ceux observés dans les autres petites régions agricoles du Finistère et de Bretagne.

5. Espaces naturels protégés

Le site de la Baie de la Forêt comprend des espaces naturels protégés – sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000 et ZNIEFF[4] et la plupart situés sur le littoral (Figure 20).

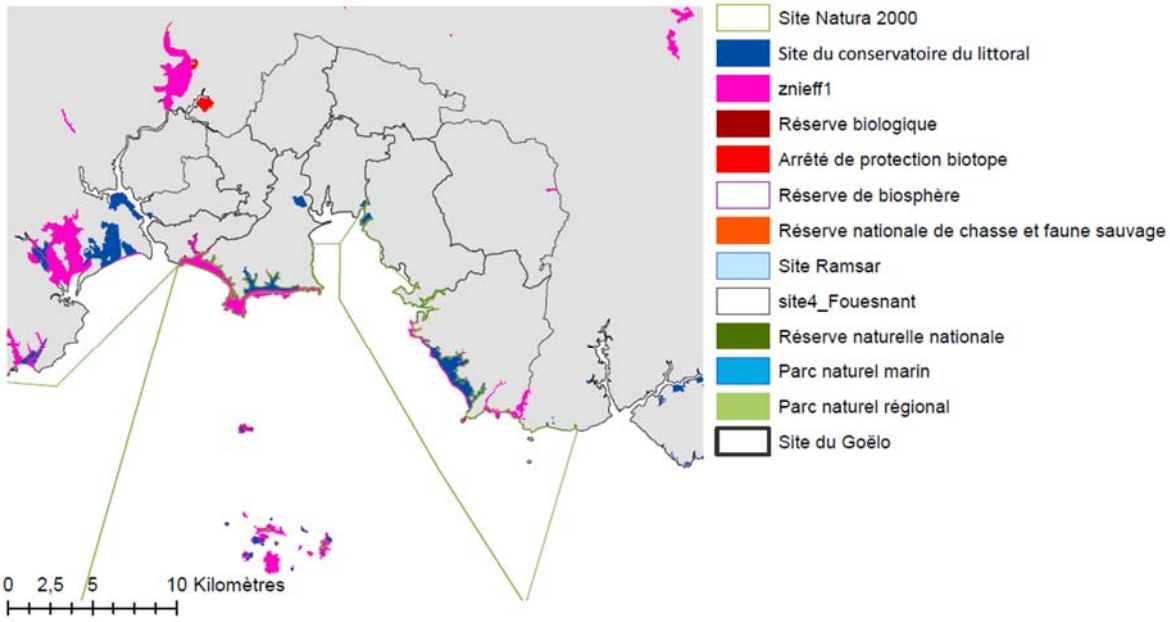

Figure 20 : Répartition des espaces naturels protégés sur le site Parchemins de la Baie de la Forêt.

Les sites du Conservatoire du littoral sont :

- A Tregunc : Dunes et étangs de Kerouiny
- A Concarneau : l'anse Saint-Laurent
- A Fouesnant : l'anse de Penfoulic et les Marais de Mousterlin et l'archipel des Glénans
- A Bénodet : l'anse de Ber Ar Vir

[4] Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique